

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

N° de tél :

Courriel :

*Assistera au colloque « La simplification de la procédure pénale »,
vendredi 23 mars 2018
Amphi Etori, UFR Droit, Campus Mariani – CORTE*

- Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle CRFPA et CFPN / experts-comptables stagiaires
- Tarif privilégié sans buffet : 45 €

Entrée libre pour les étudiants et personnels enseignants

*Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de
M. l'Agent comptable de l'Université de Corse.
L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.*

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Le règlement est à renvoyer à l'adresse suivante avant le 15 mars 2018 :

Contact et inscriptions :
Jeanne LALEURE-LUGREZI
Equipe méditerranéenne de recherche juridique (EA 7311)
Université de Corse Pascal Paoli
22 Avenue Jean Nicoli BP 52
20250 CORTE
04.20.20.22.14 / 06.88.76.67.14
laleure@univ-corse.fr

eadroit.universita.corsica
www.universita.corsica



Equipe
méditerranéenne de
recherche juridique
EMRJ EA 7311

LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

COLLOQUE

VENDREDI 23 MARS 2018

Faculté de droit
Amphithéâtre Etori
A partir de 9h



Responsables scientifiques :

Yan CARPENTIER, UCPP
Pr. André GIUDICELLI, UCPP

Contact et inscription :
Jeanne LALEURE-LUGREZI
laleure@univ-corse.fr
04.20.20.22.14



PROGRAMME

9h00 Mot d'accueil, Monsieur Claude Saint-Didier, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Corse

Matinée sous la Présidence de Monsieur le Professeur André Giudicelli, Université de Corse

9 h 30 La distinction entre police administrative et police judiciaire et la simplification de la procédure pénale : quelles perspectives ?

Thomas Herran, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Discussion

10 h La simplification des cadres de l'enquête : unifier ou maintenir la diversité ?

Amane Gogorza, Maître de conférences, HDR, à l'Université Toulouse - Capitole I

Discussion / pause

10 h 40 Poursuites alternatives et alternatives aux poursuites : la voie de la simplification de la procédure pénale ?

Jean-Baptiste Perrier, Professeur à l'Université Aix-Marseille

Discussion

11 h 10 La forfaitisation de la réponse pénale : la simplification au mépris des droits fondamentaux ?

Evelyne Bonis-Garçon, Professeur à l'Université de Bordeaux

Discussion

11 h 45/12h pause déjeuner

1^{ère} session de l'après-midi sous la Présidence de Madame le Professeur Evelyne Bonis-Garçon, Université de Bordeaux

13 h 30 La dématérialisation de la procédure pénale peut-elle contribuer à la simplification ?

Sonia Ben Hadj Yahia, Maître de conférences, HDR, à l'Université de Corse

Discussion

14 h La victime et la partie civile : quelle place dans la simplification de la procédure pénale ?

Yannick Capdepon, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux

Discussion

14 h 30 La simplification de la procédure pénale applicable au terrorisme,

Yves Mayaud, Professeur émérite de l'Université Paris II Panthéon-Assas

Discussion / pause

2^{ème} session de l'après-midi sous la Présidence de Monsieur le Doyen Claude Saint-Didier, Université de Corse

15 h 10 La simplification de la justice pénale des mineurs,

Catherine Marie, Professeur à l'Université de La Rochelle

15 h 30 La simplification de la phase de l'application des peines,

Yan Carpentier, Enseignant-chercheur contractuel à l'Université de Corse

Discussion

16 h Rapport de synthèse, François Rousseau, Professeur à l'Université de Nantes

16h30 Fin des travaux

LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

Nicole Belloubet, ministre de la Justice et garde des Sceaux, a annoncé une réforme d'envergure de la Justice. A cette fin, cinq « Chantiers de la Justice » ont été lancés en octobre 2017. Parmi ceux-ci, un travail sur « l'amélioration et la simplification de la procédure pénale » a été confié à Jacques Beaume et Frank Natali et un autre, sur le « sens et l'efficacité de la peine », à Julia Minkowski et Bruno Cotte. Les rapports de ces Chantiers ont été remis le 15 janvier 2018 à Madame la garde des Sceaux et ils permettent d'entrevoir les évolutions prochaines de la législation en matière de procédure pénale et de droit des peines.

Ce colloque s'arrêtera sur les différentes propositions issues de ces travaux et interrogera le sens des modifications projetées dans un contexte pénal tendu. Lorsque nécessité de simplification fait loi, on peut craindre que les garanties fondamentales accordées aux justiciables soient remises en cause. Ainsi, le colloque de Cotte, en remontant toute la chaîne pénale, depuis la phase policière jusqu'à celle de l'application des peines, abordera toute une série de questions, revisitées à l'aune de ces récents rapports, comme par exemple le recours aux amendes forfaitaires, la place de la victime, la justice pénale des mineurs ou encore la procédure applicable en matière de terrorisme.



Parvis de la faculté de droit de l'Université de Corse